

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 21 JANVIER 2019 à 20 heures 30**

L'an deux mil dix-neuf, le **LUNDI 21 JANVIER**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ - François BERROU - Michel BOUILLON – Cécile CHEVREUIL - Thérèse LETOURNEAU DORGERE - Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Michèle ROBERT - Lilian BEGUE – Pierrette LEHAY – Jean-Luc DELLIERE - Stéphanie HERVAGAULT - Meggie GENDROT - Julie CHARPENTIER - Mickaël COLIBET - Florence LAMBARÉ

Absents excusés :

Aurélien VULLO STIENNE ayant donné pouvoir à Michel BOUILLON

Bernard LINAY ayant donné pouvoir à Florence LAMBARÉ

Secrétaire : Meggie GENDROT

Le compte rendu de la séance du lundi 17 décembre 2018 sera proposé en validation à la prochaine séance..

**QUESTION 1
Délib 2019-01- 01**

**PRESENTATION ET AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DE SAINT-
HILAIRE-DU-MAINE**

Monsieur François BERROU, adjoint responsable de la commission « Agricole – Assainissement » précise que :

-La société en Nom collectif « Ferme éolienne de Saint-Hilaire-du-Maine », filiale d'ABO Wind Sarl, envisage l'implantation d'un parc éolien, composé de 4 éoliennes et un poste de livraison électrique, sur des terrains situés sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire-du-Maine ;

-Une enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter ce parc éolien, dont la durée est fixée à 32 jours a été ouverte du 10 décembre 2018 au 10 janvier 2019, sur la commune de Saint-Hilaire-du-Maine

-Dans ce cadre, les conseils municipaux des communes concernées par le périmètre d'affichage de l'enquête publique sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Considérant que la société ABO Wind Sarl, 2 rue du Libre Echange à Toulouse, réalise des projets de parcs éoliens dans le cadre des orientations gouvernementales en matière de développement des énergies renouvelables.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR UN VOTE A MAIN LEVEE, A L'UNANIMITÉ :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet ci-dessus exposé, pour l'enquête publique liée à la procédure relative à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien, porté par la Société en Nom collectif « Ferme éolienne de Saint-Hilaire-du-Maine » filiale d'ABO Wind Sarl.

QUESTION 2

COMPTE-RENDU COMMISSION AMENAGEMENT

Cécile CHEVREUIL présente les questions travaillées en commission Aménagement :

Achat de conteneurs pour les repas de l'ALSH 4 – 11 ANS

Après analyse des conditions de portage et de transport, un accord de principe est donné pour l'acquisition de conteneurs destinés au transport des plats repas de la Maison d'Accueil au nouveau pôle enfance à compter des vacances d'avril pour un coût de l'ordre de 1 125 € TTC.

Jeux extérieurs Morfelon

Après validation par le Conseil Municipal (10 OUI – 6 ABSTENTIONS – 2 POUR AUTRES PROPOSITIONS) d'acquisition d'une tyrolienne en bois lamellé, la commission décidera de deux autres acquisitions entre la balançoire « panier », le tourniquet, le toboggan pour un budget d'environ 21 000 € TTC plus 500 € de frais du bureau de contrôle après achèvement des installations.

Autres acquisitions de matériel :

Devant le coût de 600 € d'une sèche main automatique à la salle polyvalente, il sera étudié dans un premier temps la nature des dysfonctionnements puis éventuellement leur remplacement sur 2 à 3 ans.

5 bancs bois seront achetés à installer au Parc d Morfelon et un rue du Haut-Beauvais (1 300 € TTC) , une vitrine d'affichage pour l'école (268.80 € TTC), des rectangles réfléchissants à poser sur les arrêts bois des stationnements et deux panneaux limitant le tonnage des véhicules à 7 T 5 VC des Brosses.

Le remplacement des panneaux de lieux-dits et numéros de maison est reporté après l'adressage.

Cimetière

L'installation de toilettes sèches sera étudiée,

L'installation d'un columbarium reste à analyser avant confirmation et/ou report sur 2020/2021

L'informatisation de gestion du cimetière sera prévue au budget pour une valeur de 18 400 € TTC qui sera programmée au dernier trimestre 2019

Feu d'artifice :

Il est confirmé la commande du feu d'artifice à 2 550 € + 250 € avec renforcement du bouquet final

Récompense bénévoles :

Une cérémonie sera organisée pour remise d'un panier garni auprès des bénévoles de la médiathèque et auprès de ceux qui participent aux travaux divers d'entretien

Illuminations : les propositions de motifs pour la prochaine période triennale seront présentées en avril.

QUESTION 3 Délib 2019-01-02 Délib 2019-01-03 Délib 2019-01-04	COMPTE-RENDU COMMISSION ENFANCE JEUNESSE
--	---

Renouvellement convention financière avec l'Ecole Saint-Joseph :

Madame Thérèse LETOURNEAU DORGERE précise qu'il y a lieu de renouveler pour trois ans (2018 – 2021) la convention financière avec l'Ecole Saint-Joseph.

Les conventions successives triennales passées avec l'école Saint-Joseph et la commune du Bourgneuf-la-Forêt fixent les conditions de calcul et de versement du forfait communal qui est de 765.30 € pour l'année 2018-2019,

La commission enfance jeunesse propose les modifications ci-dessous à la dernière convention à savoir :

Article 3 – Effectifs pris en compte

a) Pour la période septembre/décembre, seront pris en compte tous les enfants des classes maternelles et élémentaires inscrits à la rentrée de septembre et domiciliés sur la commune dès lors qu'ils atteindront l'âge de 3 ans dans l'année scolaire (soit au plus tard le dernier jour de l'école),

b) Pour la période janvier/août, seront pris en compte tous les enfants des classes maternelles et élémentaires inscrits et pris en compte pour la période septembre/décembre en tenant compte des mouvements (entrants et sortants) survenus de septembre au 31 décembre de l'année scolaire en cours.

Pour les élèves domiciliés hors commune et inscrits sur la liste nominative de septembre 2005, le financement sera assuré et élargi aux enfants de la même fratrie tant qu'il n'y aura pas rupture de scolarisation.

Un état nominatif des élèves inscrits dans l'école au jour de la rentrée, état certifié par le chef d'établissement, sera fourni chaque année au mois d'octobre, puis au mois de janvier.

Ces états établis par classe, indiqueront les prénoms, nom, date de naissance et adresse des élèves.

Le forfait ne sera plus versé lors du maintien d'un enfant en cours de cycle à l'école Saint-Joseph de parents quittant la commune.

Il est précisé que les versements se feront par douzième de septembre de l'année N à août de l'année N+1

Aussi, Après pris connaissance de l'exposé ci-dessus, par un vote à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer la nouvelle convention avec l'OGEC d'une durée de 3 ans (1^{er} septembre 2018 – 31 août 2021). Les participations seront revues chaque année par délibération du Conseil Municipal en fonction des dépenses réelles faites à l'Ecole Publique l'année N-1.

Crédits scolaires 2019 :

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal par 18 OUI décide d'augmenter des crédits à l'élève de 1% donnant les montants suivants

ANNEE CIVILE 2019	ECOLE PUBLIQUE "les mille mots"		
	crédit à l'élève	nombre d'élèves	TOTAL
FOURNITURES SCOLAIRES	44,69	90	4 022,10
CREDITS SUPPORTS PEDAGOGIQUES	7,01	90	630,90
FONCTIONNEMENT COURANT et SORTIES <i>Coopérative Scolaire</i>	15,45	90	1 390,50
ACTIVITES "PASS SPORT ECOLES"	1,00	90	90,00
CLASSE DECOUVERTE EN MARS 2019	88,00	x élèves sur liste	
SUR ANNEE SCOLAIRE 2018 -2019	Nombre de séances	Coût à l'unité	
PISCINE ERNEE (8 séances x 2 créneaux X 70 €)	16	70	1 120,00
PISCINE : cars	Paiements directs auprès du transporteur		

Projet cirque

L'activité CIRQUE proposée par l'association Ça Coule de Source du 8 au 12 avril à 8 ados de 11 à 14 ans du Bourgneuf la Forêt est présentée au conseil municipal.

Sur un coût de 259 €/ados, il sera demandé aux familles une participation de 35 € pour les imposables et 34 € pour les non imposables pour un coût net commune après la participation de la CAF/MSA de 207 €.

Le tarif hors commune est fixé à 45 € imposables et 44 € non imposables.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec Ça Coule de Source et le versement de 496 € pour les 8 jeunes.

Echange Franco-Finlandais

Le bilan d'accueil des Finlandais en juillet 2018 est présenté au Conseil Municipal avec un coût net pour la commune de 1 582 €.

Le dossier séjour retour n'a pas été retenu pour l'instant par ERASMUS. Une nouvelle demande sera déposée fin janvier 2019.

Bal des enfants

Un bal des enfants est organisé avec l'intervenant Mavel d'Aviau le 7 avril prochain au Pôle Enfance.

Médiathèque et restaurant scolaire

3 séances d'Escape Game sur le thème des vikings sont organisées à la médiathèque les 15 et 16 février.

Le 2 février, il est proposé aux élus de participer à l'élaboration d'un buffet avec Christophe le cuisinier puis de le partager le soir afin d'échanger sur ses nouvelles pratiques culinaires. Un tour de table a été fait pour recueillir les inscriptions.

QUESTION 4 Délib 2019-01-05	COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE : ARRETÉ DU PROGRAMME 2019 et CHOIX ENTREPRISES ELAGAGES-FAUCHAGES
--	--

Gilbert FAUCHARD, responsable VOIRIE rappelle à l'assemblée la décision du 26 novembre 2018 du choix du cabinet de maîtrise d'œuvre INGERIF pour les travaux de voirie 2019 et de la constitution d'un groupement de commande avec les communes de Bourgon, Launay-Villiers et Olivet pour la consultation des entreprises et passation d'un marché de travaux groupés .

Sur la proposition de la commission « Voirie », le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir les travaux ci-dessous à savoir

	Programme Voirie 2019		PROPOSITION						Fonct	TOTAL
	Investissement						PATA			
	La Fourmondais	VC 1 route de Bourgon	La Maltonnière	Maubusson	La Foucherie	Place des Mées		Les Brosses (voirie trx aléa inondabilité)		
Estimation HT	14 376,90	29 106,00	2 424,12	12 905,00	9 262,29	1 922,30	8 715,50	5 119,00	83 831,11	
TOTAL TTC	17 252,28	34 927,20	2 908,94	15 486,00	11 114,76	2 306,76	10 458,60	6 142,80	100 597,34	
	94 454,54							6 142,80	100 597,34	

1 T 500 de PATA seront portés en tranche conditionnelle au marché à confirmer ou pas après ouverture des plis

Choix des entreprises de fauchages – élagages

L'assemblée décide de suivre la proposition de choix de la commission VOIRIE pour les travaux annuels de fauchage par l'entreprise Nicolas CROISSANT de Bourgon (estimatif 2 387.60 € TTC) et les élagages de fin d'été par les entreprises MARCHAND de Loiron (3 096 € TTC) et CHEVREL de la Croixille (3 264 € TTC).

L'attribution annuelle de pierre sur les chemins non goudronnés sera confirmée par la commission Voirie. Un crédit de 3 000 € pour la peinture au sol et 3 000 € pour les curages et échappes seront inscrits au budget 2019.

QUESTION 5 Délib 2019	AVENANT AU MARCHE LOT 6 – Couverture Zinguerie du POLE ENFANCE
----------------------------------	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de travaux supplémentaires sur le lot 6 – couverture zinguerie du Pôle Enfance à savoir :

Lot 6 - Couverture Zinguerie		
Entreprise TRAVERS LUTELLIER	Travaux en moins	Travaux en plus
Avenant 1		
Démoussage toiture bâtiment chaufferie		315,00
TOTAL HT	-	315,00
TOTAL TTC		378,00
portant le marché de 12 648,78 € TTC à 13 026,78 €		

QUESTION 6	RESEAU DES COLLECTIVITES MAYENNAISES : Renouvellement adhésion 2019
-------------------	--

Par 15 OUI – 2 ABSTENTIONS et 1 VOIX à 450 €, à la majorité des voix, le Conseil Municipal confirme le renouvellement de la cotisation en 2019 auprès de Synergies du réseau de collectivités mayennaises engagées vers le développement durable à hauteur de 330 €.

QUESTIONS DIVERSES- INFORMATIONS	
---	--

Cabinet médical :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour des raisons personnelles, Madame DONCU cessera son activité le 23 janvier prochain avec son retour envisagé en Roumanie.

Relais téléphonique ORANGE : Le correspondant Orange Collectivité a précisé une mise en service de l'antenne téléphonique rue des Landes pour fin avril.

Désignation des élus dans les commissions communautaires

1	EMPLOI ECONOMIE et la CLECT	BERROU François
2	INNOVATION-ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
3	AMENAGEMENT-MOBILITE-ESPACES PUBLICS	PAQUET Roland
4	HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE – COHESION SOCIALE	
5	ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE	FAUCHARD Gilbert
6	CULTURE - TOURISME	LETOURNEAU DORGERE Thérèse
7	SPORT	BOUILLON Michel
8	RESSOURCES	FORTUNE Michel

Echange sur le débat national :

Il est évoqué, à l'initiative du Président de la République, l'organisation d'un grand débat national, démarche de consultation de tous les citoyens, devant leur permettre de témoigner, d'exprimer leurs attentes mais aussi leurs propositions de solutions.

Des débats à l'échelon des communes, de secteurs du territoire, de villes etc... se mettent en place. La décision d'organisation de ces débats est libre et non obligatoire. Parallèlement, des cahiers de doléances et d'expression citoyenne peuvent être mis à disposition.

Un référent départemental a été désigné par Monsieur le Préfet pour les questions pratiques d'organisation.

Après échange, il est retenu de déposer un registre dans le hall d'accueil de la mairie à disposition de tout citoyen.

Journée citoyenne :

Date fixée au samedi 22 juin.

Cécile CHEVREUIL est désignée la référente de ce rassemblement.

Une réunion d'information et d'organisation sera programmée prochainement.

Séance levée à 0 heures 15 mn